



# MINISTÈRE DES TRANSPORTS



## RÉFECTION DU PONT PIE-IX Foire aux questions

6 décembre 2021

## TABLE DES MATIÈRES

En quoi consiste le projet? .....	2
Quel est le coût du projet? .....	2
Quel entrepreneur réalise les travaux? .....	2
Quelles sont les grandes phases du projet ? .....	3
Quels sont les avantages de réaliser les travaux en phases? .....	3
Est-ce que les travaux seront coordonnés avec ceux du projet du SRB Pie-IX? .....	3
Quelles sont les entraves requises durant les travaux? .....	3
Quel est l’horaire prévu pour la réalisation des travaux? Est-ce que les travaux seront effectués le jour ou durant la nuit? .....	4
Quelles sont les mesures prises afin d’atténuer les répercussions des travaux sur les résidents et les commerces du secteur (climat sonore, transport actif, camionnage)? .....	4
Quelles sont les mesures d’atténuation pour limiter les répercussions sur la circulation et favoriser le transport en commun? .....	6
Est-ce que les travaux auront des incidences sur l’environnement? .....	6
Au terme du projet, le pont Pie-IX comptera une voie de moins en direction de Laval, tandis qu’il conservera toutes les voies en direction de Montréal. Pourquoi avoir choisi cette configuration? .....	7
Cette réduction de voies en direction nord ne va-t-elle pas créer des problèmes de circulation? .....	7
Pourquoi une seule voie réservée en direction de Montréal est prévue dans la nouvelle configuration du pont? .....	7
Comment fonctionnera la gestion de la circulation du carrefour Henri-Bourassa/Pie-IX lorsque les travaux de parachèvement seront complétés? .....	8
Nous joindre .....	8

## En quoi consiste le projet?

Le projet de réfection du pont Pie-IX permettra de :

- procéder à la réfection du pont afin d'en maintenir la pleine fonctionnalité;
- améliorer l'offre de transport actif et collectif;
- veiller à ce que les travaux du pont permettent d'assurer le plein fonctionnement du service rapide par bus (SRB) Pie-IX.

Tous les éléments du pont seront remplacés dont les dalles et les poutres, à l'exception des parties en rivière puisque les unités de fondation (semelles) ne nécessitent aucune intervention immédiate compte tenu de leur état.

D'autres interventions sont aussi prévues dans le secteur :

- aménagement d'une voie réservée et d'une bretelle d'accès pour autobus (SRB Pie-IX);
- parachèvement du réaménagement du carrefour Henri-Bourassa Est et Pie-IX;
- interventions sur les ponts d'étagement des boulevards Lévesque Est et de la Concorde Est, ainsi que sur ses bretelles d'accès;
- réfection de la chaussée de la route 125, entre le pont Pie-IX et le boulevard de la Concorde Est;
- ajout de systèmes de transport intelligents (STI).

Au terme des travaux, le tablier du pont comprendra :

- quatre voies en direction de Montréal, incluant la voie réservée au SRB Pie-IX,
- deux voies en direction de Laval,
- un trottoir à l'ouest et une piste polyvalente à l'est raccordée aux réseaux cyclables de Montréal et de Laval.

## Quel est le coût du projet?

Le coût du projet est de 198,6 M\$ :

- 115,64 M\$ du ministère des Transports;
- jusqu'à 78,86 M\$ de la part du gouvernement du Canada dans le cadre du programme Nouveau Fonds Chantiers Canada, volet Infrastructures provinciales-territoriales – Projets nationaux;
- 4,1 M\$ de la Ville de Montréal, pour réaliser certains travaux de parachèvement du carrefour Henri-Bourassa/Pie-IX.

À cet investissement s'ajoute une contribution du gouvernement fédéral pour l'aménagement de la voie réservée équivalent à 6,1 M\$ dans le cadre du programme d'infrastructure Investir dans le Canada.

## Quel entrepreneur réalise les travaux?

Les travaux sont réalisés par [Roxboro Excavation inc.](#)

## Quelles sont les grandes phases du projet ?

Selon l'échéancier actuel, les travaux seront réalisés en trois phases :

- Phase 1 – Réfection du pont en direction sud : Du 7 septembre 2020 à décembre 2021
- Phase 2 – Réfection du pont en direction nord : Du 13 décembre 2021 à l'automne 2022
- Phase 3 – Asphaltage final et parachèvement du réaménagement du carrefour Henri-Bourassa : Du printemps à l'automne 2023

## Quels sont les avantages de réaliser les travaux en phases?

Le projet sera réalisé par phases de manière à :

- maintenir le lien interrives pendant la réalisation des travaux afin de limiter les répercussions sur le milieu et la circulation (stationnement, détours sur rues locales, etc.);
- maintenir les opérations des autobus (STM, STL, exo);
- réduire les répercussions sur les activités commerciales et économiques plus particulièrement dans l'arrondissement de Montréal-Nord et le secteur industriel du secteur.

## Est-ce que les travaux seront coordonnés avec ceux du projet du SRB Pie-IX?

Des échanges constants ont lieu avec le bureau de projet intégré du SRB Pie-IX.

Le Ministère continue de travailler en collaboration avec ses partenaires de façon à optimiser les échéanciers, coordonner les travaux et entraves afin de limiter les répercussions pour les usagers et riverains.

## Quelles sont les entraves requises durant les travaux?

La réfection du pont se fera une direction à la fois : en direction sud, de l'automne 2020 à décembre 2021, et en direction nord, de décembre 2021 à l'automne 2022.

La circulation se fera dans la direction n'étant pas en travaux. Cela permettra de maintenir au moins une voie dans chaque direction en tout temps, en plus d'une voie supplémentaire dans le sens de la pointe. La gestion de la circulation se fera à l'aide de glissières amovibles.

Les travaux de la phase 2 du projet, qui s'échelonneront jusqu'à l'automne 2022, nécessiteront les fermetures de longue durée suivantes :

- Fermeture complète de trois voies sur le pont Pie-IX – Une voie sera maintenue dans chaque direction, en plus d'une voie supplémentaire dans le sens de la pointe :
  - période de pointe du matin : deux voies accessibles en direction de Montréal et une voie en direction de Laval;

- période de pointe de l'après-midi : deux voies accessibles en direction de Laval et une voie en direction de Montréal.
- Fermeture complète de deux bretelles du boulevard de la Concorde Est (Laval) :
- en direction ouest vers la route 125 en direction sud;
  - en direction est vers la route 125 en direction nord;

Il est à noter que la limite de vitesse sera réduite à 50 km/h dans la zone des travaux.

Des fermetures ponctuelles, partielles ou complètes, de soir, de nuit ou de fins de semaine, pourraient être requises. Les usagers de la route sont invités à valider leurs itinéraires en consultant la carte interactive de Québec 511.

Toutes les mesures seront prises pour atténuer les répercussions pour les différents usagers (piétons, cyclistes, automobilistes, usagers du transport en commun, etc.) Un accès pour les piétons et les cyclistes sera maintenu en tout temps pendant les travaux.

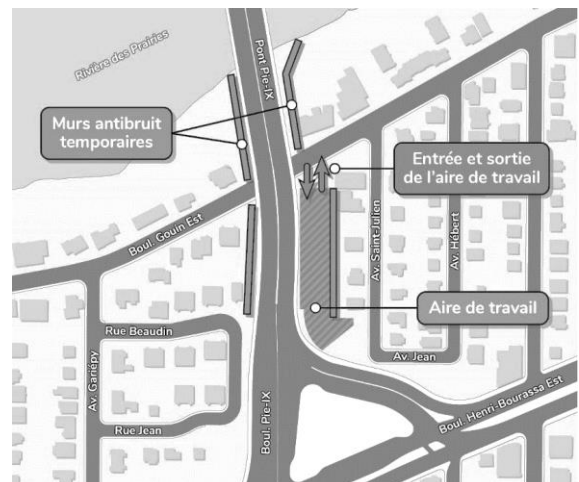
## Quel est l'horaire prévu pour la réalisation des travaux? Est-ce que les travaux seront effectués le jour ou durant la nuit?

Selon les termes du contrat, l'entrepreneur a la possibilité de travailler 24 heures sur 24, en respect de la réglementation en vigueur. Les travaux sont toutefois principalement réalisés de jour, du lundi au vendredi, de 7 h à 19 h. Cet horaire pourrait toutefois être modifié en fonction des besoins du chantier.

## Quelles sont les mesures prises afin d'atténuer les répercussions des travaux sur les résidents et les commerces du secteur (climat sonore, transport actif, camionnage)?

### Climat sonore, vibrations et poussière

- Certaines interventions pourraient entraîner une perturbation temporaire du climat sonore, et engendrer des vibrations et de la poussière. Des mesures sont mises en place tout au long du projet pour limiter les répercussions, notamment l'installation de murs antibruit temporaires près de la zone de chantier à Montréal et de l'arrosage pour limiter la poussière lors de certaines opérations.
- Des sonomètres ont été installés du côté de Montréal et de Laval. Les niveaux sonores sont mesurés pour s'assurer que les seuils admissibles selon la période de la journée ne sont pas dépassés. Dans le cas où ces seuils seraient dépassés, le Ministère analysera les mesures d'atténuation



supplémentaires pouvant être mises en place, tout en s'assurant que les interventions se déroulent le plus efficacement possible.

### Transport actif et camionnage (Montréal)

- Depuis la semaine du 21 septembre 2020, la piste cyclable longeant la rivière des Prairies, entre le boulevard Pie-IX et l'avenue Drapeau, a été déviée sur le boulevard Gouin Est, et ce, jusqu'à l'automne 2022. Les espaces de stationnement situés du côté nord du boulevard Gouin Est ont également été retirés.
- Des itinéraires pour les véhicules lourds ont été établis pour la livraison et l'accès au chantier. Ceux-ci sont en vigueur pour toute la durée du projet. Il est possible que d'autres routes permises à la livraison locale soient utilisées à l'occasion.



### Berge Jean-Roger-Grégoire et camionnage (Laval)

- Une aire de chantier, constituée d'un chemin d'accès et d'une jetée, occupera une partie de la berge Jean-Roger-Grégoire, et ce, pendant toute la durée des travaux qui s'échelonnent jusqu'en 2023. Elle permettra le transport par barge des travailleurs, des équipements et des matériaux.
- Les résidents sont invités à porter une attention particulière lors de leurs déplacements dans ce secteur, puisqu'il y a un achalandage accru de véhicules lourds, qui circulent principalement sur la montée Masson et la rue de Limoges, des routes permises à la livraison locale. Il est possible que d'autres routes permises à la livraison locale soient utilisées à l'occasion.





## **Quelles sont les mesures d'atténuation pour limiter les répercussions sur la circulation et favoriser le transport en commun?**

Pour la durée des travaux, le Ministère travaillera en étroite collaboration avec le bureau de projet du SRB Pie-IX ainsi qu'avec les divers partenaires municipaux, pour coordonner les interventions sur le réseau routier et les entraves, afin de permettre une meilleure circulation.

Des mesures d'atténuation visant à inciter les usagers de la route à utiliser le transport collectif ont été mises en place par Mobilité Montréal :

- Autobus 439 (STM) entre la station Pie-IX et le stationnement incitatif Saint-Martin à Laval;
- Ajout de service sur certaines lignes d'autobus de la STL dans le secteur;
- Stationnements incitatifs : Saint-Martin et gare Vimont, à Laval;
- Voie réservée sur le boulevard de la Concorde Est;
- Voie réservée sur la route 125 entre les boulevards Saint-Martin Est et de la Concorde Est.

La navigation sur la rivière des Prairies sera maintenue en tout temps.

## **Est-ce que les travaux auront des incidences sur l'environnement?**

Quelques arbres ont dû être coupés aux abords du pont du côté de Montréal pour la mise en place du chantier. Toutefois, au terme des travaux, pour chaque arbre coupé, un nouveau sera planté. Du côté de Laval, l'installation de l'aire de chantier sur la berge Jean-Roger-Grégoire a nécessité le retrait d'une bande de végétation. Elle sera remise en état à la fin du projet, comme prévu dans le contrat de location conclu entre le Ministère et la Ville de Laval pour l'occupation de cet espace.

Bien que le projet de réfection ne vise pas le remplacement des piles du pont, des interventions dans la rivière des Prairies sont requises. Des mesures d'atténuation environnementales seront mises en place tout au long des travaux, tel que :

- Installation de rideaux de turbidité lors de l'installation et du retrait des jetées,
- Utilisation de fluides hydrauliques biodégradables pour la machinerie travaillant sur les barges, les jetées et les quais temporaires
- Réalisation de projets de compensation de l'habitat du poisson
- Isolation de la zone des travaux avec une barrière munie d'un géotextile ou autre barrière pour éviter que les tortues et les couleuvres ne se retrouvent dans la zone de chantier;
- Déboisement et démolition du tablier interdits du 8 avril au 31 août pendant la période de nidification de l'hirondelle à front blanc;
- Mise en place de dispositifs de contrôle de l'érosion et des sédiments;

- Distance à respecter entre la rivière des Prairies et la réalisation de certaines activités telles que l'installation de chantiers ainsi que l'entretien et le ravitaillement de la machinerie pour éviter les risques de contamination des sols et des eaux de surface par les produits pétroliers.

## **Au terme du projet, le pont Pie-IX comptera une voie de moins en direction de Laval, tandis qu'il conservera toutes les voies en direction de Montréal. Pourquoi avoir choisi cette configuration?**

Au total, le pont offrira le même nombre de voies. L'une d'elles servira à l'aménagement de la voie réservée au service rapide par bus (SRB) Pie-IX, en direction de Montréal.

En direction de Montréal, principalement pour la pointe du matin, il était nécessaire de maintenir trois voies de circulation pour permettre l'accumulation sécuritaire des véhicules à l'intersection des boulevards Henri-Bourassa Est et Pie-IX, qui est gérée par des feux de circulation. Le maintien de trois voies de circulation permettra ainsi de limiter les files d'attente sur une longue distance et de rendre plus efficaces les mouvements à l'intersection.

En direction de Laval, la nouvelle configuration à deux voies de circulation sur le pont tient compte du réaménagement du carrefour Henri-Bourassa/Pie-IX, réalisé par la Ville de Montréal. Ainsi, à l'approche du pont, le boulevard Pie-IX compte maintenant deux voies de circulation en direction nord et l'intersection est gérée par des feux de circulation.

De plus, la configuration à deux voies sur le pont est en cohérence avec celle de la route 125, qui compte également deux voies. Ainsi, une fois sur le pont, les véhicules poursuivront sur la route 125 sans contrainte, car il n'y a pas de feu de circulation à la sortie du pont à Laval.

## **Cette réduction de voies en direction nord ne va-t-elle pas créer des problèmes de circulation?**

L'ajout d'une voie supplémentaire sur le pont n'a pas été jugé nécessaire lors de la conception de la nouvelle structure, en raison de la capacité maximale du nouveau carrefour Henri-Bourassa/Pie-IX (un projet de la Ville de Montréal).

## **Pourquoi une seule voie réservée en direction de Montréal est-elle prévue dans la nouvelle configuration du pont?**

La voie réservée du SRB Pie-IX sera aménagée en direction Montréal seulement puisque les études d'achalandage démontrent un besoin en direction sud uniquement. La voie réservée demeurera en tout temps en direction sud.

En direction nord, il n'était pas nécessaire d'aménager une voie réservée. En effet, à l'approche du pont Pie-IX, la gestion des feux de circulation (feux chandelles et feux intelligents) accordera la priorité aux autobus afin qu'ils puissent s'insérer sur le pont avant le flot de véhicules.



## **Comment fonctionnera la gestion de la circulation du carrefour Henri-Bourassa/Pie-IX lorsque les travaux de parachèvement seront complétés?**

Le ministère des Transports réalisera les travaux de parachèvement pour le compte de la Ville de Montréal, qui est responsable de ce projet. Pour en savoir plus à ce sujet, communiquez avec la Ville de Montréal.

### **Nous joindre**

Pour les commentaires, plaintes ou demandes de renseignements relativement au projet :

- Formulaire électronique : [transportsgouv.qc.ca/nous-joindre](https://transportsgouv.qc.ca/nous-joindre)
- Téléphone : 511

Pour plus de détails sur le projet (échancier, avancement et travaux, gestion de la circulation et autres), pour s'abonner à l'infolettre, pour consulter les communiqués et avis, etc. :

- Page web : [transportsgouv.qc.ca/pontpieix](https://transportsgouv.qc.ca/pontpieix)

Pour connaître les entraves ponctuelles de courte durée dans le secteur :

- Carte interactive de Québec 511 : [quebec511.info](https://quebec511.info)



